



## CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (EXTERNE ET TROISIEME CONCOURS) SESSION 2021

*Le concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.*

### I - Concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe

#### A - Calendrier

Période d'inscription	27 avril 2021 au 10 juin 2021
Période de pré-inscription en ligne	27 avril 2021 au 2 juin 2021
Date limite de validation de l'inscription	Le 10 juin 2021
Epreuves écrites d'admissibilité	6 octobre 2021
Réunion de jury d'admissibilité	4 novembre 2021
Epreuves orales d'admission	22, 23, 24, 25 et 26 novembre 2021
Réunion de jury d'admission	26 novembre 2021



## B - Inscriptions

1 469 candidats se sont préinscrits en ligne à ce concours et 1 245 candidats ont validé leur inscription dans les délais impartis (1 211 en externe et 34 en troisième concours).

42 candidats n'ont pas été admis à concourir, faute de remplir les conditions requises (34 en externe et 8 en troisième concours) et 153 candidats du concours externe ont annulé leur inscription.

Ainsi, **1 050 candidats ont été admis à concourir**, selon la répartition suivante :

- 1 024 au concours externe
- 26 au troisième concours

## C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 60, répartis de la manière suivante :

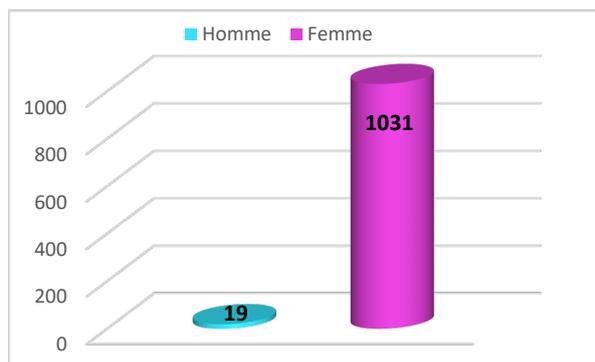
- concours externe : 54 postes,
- troisième concours : 6 postes.

## II - Candidats

### A - Origine géographique

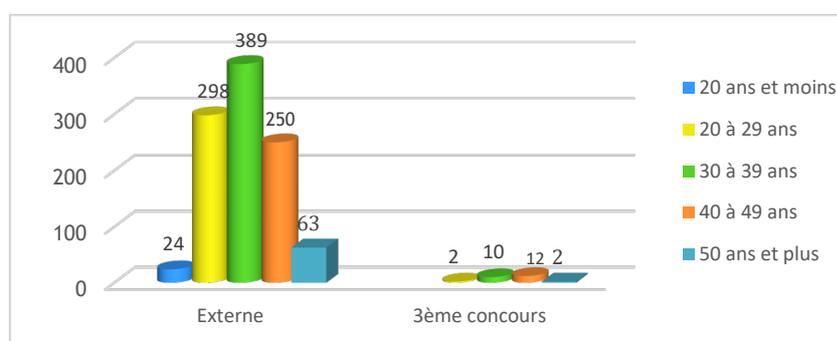
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Côtes d'Armor	202	944 Soit 89,90% des admis à concourir domiciliés en Bretagne
Finistère	173	
Ille et Vilaine	392	
Morbihan	177	
Hors Bretagne	106	106 Soit 10,1 % des admis à concourir domiciliés Hors Bretagne

## B - Répartition hommes-femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (98,19 %).

## C - Tranches d'âge



L'âge moyen des admis à concourir est de 36 ans.

## III – Epreuves écrites d'admissibilité

### A – Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 6 octobre 2021 au Parc Expo Chorus à Vannes (56) pour le concours externe et au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard pour les candidats du troisième concours et les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé par un médecin agréé.

Sur les 1 050 candidats convoqués, 855 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 18,57 % :

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe (20 questions à choix multiples)	1 024	835	18.46 %
Troisième concours (3 à 5 questions)	26	20	23.08 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 050</b>	<b>855</b>	<b>18.57 %</b>

## B - Nature des épreuves et résultats

La note de cadrage des épreuves écrites est en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses relatives applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

### 1 - Epreuve de questions à choix multiples (QCM) du concours EXTERNE

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions » Durée : 45 minutes - coefficient : 1.

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
835	6.82	16.25	0.00	222

A noter que 222 candidats (soit 26.58 % des copies) ont obtenu une note inférieure à 5/20.

### 2 – Série de trois à cinq question du TROISIEME concours

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : « Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions » Durée : 2 heures - coefficient : 1.

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
20	10.71	16.75	3.50	2

2 candidats du 3<sup>ème</sup> concours ont obtenu une note éliminatoire.

## C - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury a fixé les seuils d'admissibilité comme suit :

Concours externe		Troisième concours	
Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
11.25	135	10.75	12

**Soit 147 candidats admissibles**

## IV - Epreuves orales d'admission

### A - Déroulement

Les épreuves orales se sont déroulées sur 5 jours les 22, 23, 24, 25 et 26 novembre 2021 au siège du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Sur les 147 candidats admissibles, 1 seul candidat a été absent, soit un taux d'absentéisme de 0,68 %.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses relatives applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

### B - Résultats des épreuves orales par voie de concours

#### Concours EXTERNE

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

« Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions (durée : 15 mn ; coefficient 2).»

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
134	0	25	75	34	18.50	6.00	12.63

#### TROISIEME CONCOURS

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale est le suivant :

« Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un ATSEM (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé – coefficient 2).»

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale
12	0	2	7	3	16.00	8.00	11.92

## C - Candidats admis

Il convient de souligner que si le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de place offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 15 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission et à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

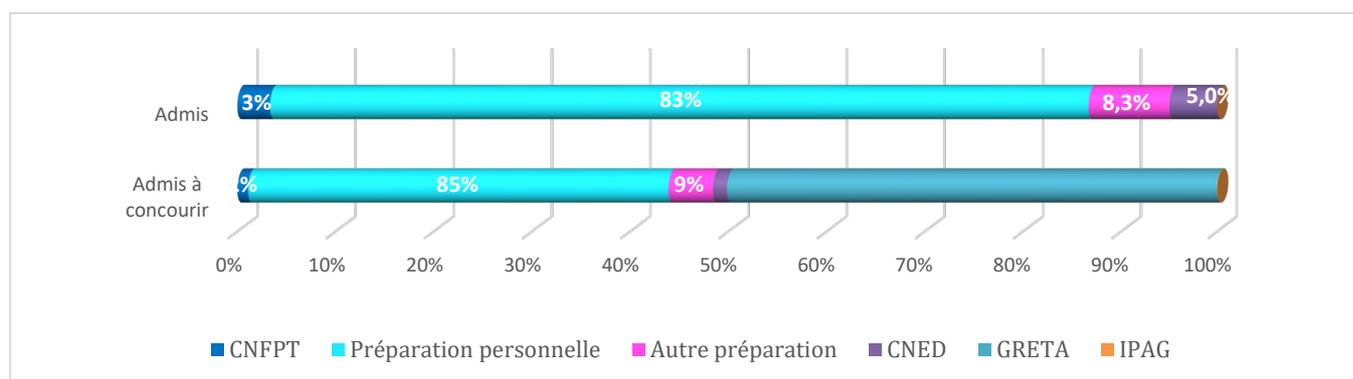
Concours externe		Troisième concours	
Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
13.17	54	12.92	6

**Soit 60 candidats admis**

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 60 candidats admis :

- 50 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 83.34 %,
- 2 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 3.33 %,
- 8 ont précisé avoir suivi une autre préparation (CNED...) : 13.33 %.



Les 60 candidats admis ont déclaré détenir pour :

- 1.68 % un diplôme de niveau 7 (anciennement I = bac + 5),
- 8.33 % un diplôme de niveau 6 (anciennement II = bac + 3 à bac + 4),
- 10 % un diplôme de niveau 5 (anciennement III = bac + 2),
- 35 % un diplôme de niveau 4 (anciennement IV = bac),
- 33.33 % un diplôme de niveau 3 (anciennement V = CAP, BEP),
- 8.33 % une dérogation en leur qualité de père ou mère de 3 enfants,
- 3.33 % une équivalence de diplôme.